

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**22 septembre 2025 à 20 h**

**COMPTE RENDU**

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le 22 septembre 2025 à 20 heures, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc OSTLER, premier adjoint, en l'absence de Monsieur Yves DEVILLAINE, Maire, empêché.

**Présents** : MM. OSTLER Jean-Marc – FAIVRE Pascal – DESCOMBES Jean-Pierre – PEGUET Jean-Marc – Mme GOUJON Marie-Pierre – M. JOMAIN Fabrice – Mme LACHENAL Nelly – MM. CHARVOLIN Lionel – BERTHELON Xavier – Mme DURAND Christine.

**Excusé** : MM. DEVILLAINE Yves - DESMOLLE Jean Pierre

**Absents**: M. DESCOMBES Franck – Mme PIQUEREZ Stéphanie

M. Xavier BERTHELON est désigné secrétaire de séance.

-----

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIERE RÉUNION**

Le procès-verbal de la réunion du 25 août 2025 est approuvé à l'unanimité.

**Assainissement Collectif – Rapport du Délégué et Rapport sur le Prix et Qualité du Service (RPQS – Exercice 2024)**

**Délibération n° 2025/7/034**

M. Jean-Marc OSTLER ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le rapport technique et financier de l'exercice 2024 du délégataire du service assainissement de la commune,
- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de l'exercice 2024,
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr),
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

### **COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES**

Il est rappelé que les comptes rendus des commissions et délibérations sont disponibles sur le site internet de la Communauté de Commune Saône Beaujolais :

<http://www.ccsb-saonebeaujolais.fr/fr/comptes-rendus>

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Madame Nelly LACHENAL demande s'il est possible d'organiser une visite de la station d'épuration. Monsieur OSLTER prendra contact avec le fermier afin de s'assurer de sa disponibilité et proposera une ou plusieurs dates.
- Monsieur Lionel CHARVOLIN attire l'attention sur la dangerosité du carrefour situé entre la route départementale et la voie communale desservant la carrière. Il souhaite qu'une solution soit envisagée pour prévenir tout risque d'accident (aménagement d'un rond-point, miroir, etc.).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.

Le Président de séance  
Jean-Marc OSTLER

Le Secrétaire de séance  
Xavier BERTHELON